



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/MDV/1  
2 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES  
PREMIER CADRE DE COOPÉRATION POUR LES MALDIVES (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL . . . . .	3 - 10	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	11 - 12	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	13 - 33	5
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	34 - 38	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour les Maldives (1997-1999) . . . . .		12

## INTRODUCTION

1. Le cadre de coopération pour la République des Maldives constitue la base de la coopération du PNUD avec le gouvernement pour la période 1997-1999. Il se fonde sur une série de consultations et d'entretiens entre le gouvernement et le PNUD, qui a commencé avec l'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays (1992-1996). La préparation du présent cadre de coopération a coïncidé avec la mise au point du Plan national de développement 1997-1999, ce qui assure que l'assistance du PNUD répond aux priorités nationales, tandis que de solides couplages la rattachent aux politiques et programmes nationaux de développement. Le présent cadre de coopération décrit comment devra être orientée la coopération du PNUD afin d'appuyer du mieux possible les buts et priorités du pays en matière de développement conformément au mandat et aux avantages comparatifs du PNUD en tant que partenaire pour le développement.

2. Les étapes principales de la formulation du cadre de coopération ont été la note d'orientation du PNUD et la réunion du Comité de surveillance de la gestion des programmes (12 mai 1997), qui ont permis au PNUD de communiquer au gouvernement ses vues quant à la façon dont la coopération du PNUD pourrait appuyer les efforts des Maldives en matière de développement.

### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Les Maldives, qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés, sont un archipel de près de 1 200 îles coralliennes, dont 200 habitées, réparties en 19 atolls administratifs formant une chaîne de 820 km sur 130 km en son point le plus large. La dispersion de la population et les distances qui séparent les îles provoquent de graves déséconomies d'échelle dans les secteurs de la production et des transports, ainsi que pour l'organisation de l'infrastructure sociale et matérielle.

4. Malgré les contraintes majeures qui entravent leur développement, les Maldives ont réalisé de remarquables progrès depuis une dizaine d'années. Pendant la plus grande partie des années 80, la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) a dépassé les 10 %, puis elle est retombée au rythme plus soutenable de 6,5 % pendant la période 1991-1996. Le PIB par habitant a progressé en termes réels de 470 dollars en 1985 à 768 dollars en 1995, soit deux fois plus que l'accroissement démographique. Cette expansion économique, alimentée par l'évolution des secteurs du tourisme et de la pêche, a apporté non seulement une plus grande prospérité à la population maldivienne mais aussi des progrès considérables dans le domaine du développement social, sans imposer un fardeau particulièrement onéreux à l'environnement.

5. Au cours de la décennie écoulée, la quasi-totalité des indicateurs permettant de mesurer le développement humain durable ont signalé d'importantes améliorations. Ces progrès sont particulièrement visibles dans l'évolution de l'indicateur du développement humain qui place les Maldives 107<sup>e</sup> sur 174 pays et en fait l'un des deux pays d'Asie du Sud à « développement humain moyen ». Bien que les Maldives aient réalisé des progrès considérables, elles font face à de

nombreux défis. Les facteurs les plus importants du point de vue du développement humain durable peuvent se résumer comme suit.

6. Population et emploi. L'accroissement démographique s'est accéléré pendant les années 80, atteignant un sommet de 3,4 % à la fin de la décennie, puis retombant à près de 2,8 %, ce qui représente encore un des rythmes les plus rapides au monde. Au taux actuel, la population devrait passer de 250 000 habitants en 1995 à 300 000 au début du siècle prochain et doubler d'ici 2020. Cette augmentation risque d'avoir de nombreuses répercussions dommageables non seulement sur le rapport populations/ressources, qui exprime déjà certaines contraintes, mais aussi sur la sécurité alimentaire, l'urbanisation et les coûts de constitution et d'entretien de l'infrastructure sociale. Près de la moitié de la population est actuellement âgée de moins de 15 ans, tandis que 26 000 jeunes arriveront sur le marché du travail au cours des cinq prochaines années.

7. Disparités régionales. Bien que les indicateurs macroéconomiques du développement aient enregistré des améliorations marquées ces dernières années, ils masquent des différences et des disparités importantes entre la situation à Malé et dans les atolls en ce qui concerne non seulement le revenu des ménages mais aussi l'accessibilité et la qualité d'une large gamme de services sociaux, notamment la santé et l'éducation. Les disparités d'un atoll à l'autre et d'une île à l'autre reflètent – peut-être plus de celles qui existent entre Malé et les atolls – des différences quant aux potentiels de développement à l'intérieur de l'archipel. Pour réduire les disparités entre les îles, les politiques du gouvernement devront aller au-delà des critères actuels de répartition équitable et de réinstallation volontaire.

8. Inégalités hommes-femmes. Les Maldiviennes sont parmi les femmes les plus émancipées du monde islamique. Cela s'exprime par un indicateur sexospécifique du développement humain qui place les Maldives devant la plupart des pays d'Asie du Sud et par un indicateur de l'habilitation des femmes qui met les Maldives au tout premier rang de ces pays. Les questions hommes-femmes constituent cependant un domaine particulier de préoccupation. Bien que les femmes aient traditionnellement joué un rôle important dans l'économie nationale, leur position a été érodée par l'évolution récente de l'économie, tandis que les restrictions que la pratique sociale impose au mouvement des femmes ont limité leur participation aux activités touristiques. De ce fait, le taux de participation des femmes à l'activité économique est tombé de l'un des niveaux les plus élevés à l'un des plus bas du monde en développement.

9. Protection de l'environnement. Jusqu'à récemment, la dégradation de l'environnement se limitait aux effets localisés du déboisement, lequel résulte de la demande de combustible, et à l'exploitation du corail et du sable en l'absence d'autres matériaux de construction. Un développement économique et social accéléré, conjugué à un accroissement démographique rapide, a cependant intensifié les pressions dont font l'objet les ressources fragiles du pays. La liste des problèmes d'environnement s'allonge et s'étend aux difficultés de logement, à l'élimination des eaux usées et des déchets solides, à l'épuisement et à la pollution des ressources en eau dans les îles les plus peuplées, à la surpêche et surexploitation de certaines espèces marines, à la destruction de

l'habitat corallien et à l'érosion du littoral, intensifiée par l'extraction du corail. Certains de ces problèmes rendent les Maldives encore plus vulnérables aux catastrophes naturelles, tandis que d'autres compromettent la durabilité des moyens d'existence des populations insulaires.

10. Gouvernance. Les Maldives font face à un certain nombre de défis critiques qui relèvent en général de la gouvernance. Les plus importants consistent à : a) renforcer encore les capacités pour une gestion effective du développement au niveau central et à l'échelon des atolls; b) décentraliser effectivement les mécanismes décisionnels afin d'habiliter les collectivités locales et leur permettre de participer plus largement aux décisions qui touchent leur vie quotidienne et leurs moyens d'existence; et c) accroître la mise en valeur des ressources humaines du pays, dans la mesure où la faiblesse actuelle de la formation de capital humain a des répercussions dommageables sur les capacités nécessaires pour relever les défis dans un certain nombre de domaines touchant au développement humain durable.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

11. Pendant le cinquième programme de pays (1992-1996), le PNUD a financé un large éventail de projets, presque tous du type « autonome ». Bien que le gouvernement ait apprécié la flexibilité offerte par la coopération du PNUD et que beaucoup de projets soient parvenus à leurs fins et aient produit les résultats escomptés, il existe des raisons de croire que la diffusion des ressources du PNUD sur un grand nombre de secteurs et l'absence de concentration manifeste ont réduit l'impact global de la coopération du PNUD. Il est possible de renforcer la valeur de la coopération du PNUD en concentrant les ressources disponibles sur un petit nombre de thèmes et en portant plus nettement l'accent sur des programmes plutôt que des projets, en vue de renforcer la concentration thématique et d'établir des couplages conceptuels et opérationnels entre différents ensembles d'interventions appuyées par le PNUD.

12. L'expérience acquise avec la mise en oeuvre du cinquième programme de pays a mis en lumière des domaines où un renforcement est nécessaire, notamment les suivants : a) souvent, aucune évaluation préalable des capacités n'avait été effectuée au moment de la conception des projets de renforcement des capacités; cela a eu des effets dommageables sur la durabilité des impacts car les hypothèses relatives aux capacités des homologues et les arrangements et capacités d'exécution nationale étaient parfois particulièrement problématiques; b) la problématique hommes-femmes et les interventions visant à améliorer la condition de la femme n'ont pas toujours reçu une attention suffisante; c) l'élaboration et la mise à l'épreuve de mécanismes et arrangements pour l'habilitation effective des collectivités locales, surtout dans les projets de développement des atolls et des îles, n'ont eu qu'un succès limité; et d) la formulation de critères de réalisation et d'indicateurs de réussite n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante, non seulement en ce qui concerne les projets individuels mais aussi le programme de coopération du PNUD dans son ensemble. Les enseignements tirés de cette expérience seront incorporés aux activités programmatiques pendant la période du présent cadre de coopération.

### III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

13. L'objectif principal de la coopération du PNUD pendant la durée du présent cadre de coopération consiste à contribuer directement aux programmes du gouvernement qui visent à relever les défis critiques du développement humain durable. Les politiques du gouvernement en matière de développement ont été élaborées dans le Plan national de développement 1992-1996, lequel définit quatre grands domaines prioritaires : gestion de l'économie et développement économique; développement social; développement institutionnel; et environnement. L'élaboration du Plan national de développement 1997-1999 est sur le point de s'achever avec l'appui du PNUD. Il réaffirme l'engagement du gouvernement en faveur de l'approche du développement ainsi que les objectifs qui ont guidé son action jusqu'ici, notamment la réduction des disparités, la répartition équitable des fruits du développement (surtout l'accès aux services sociaux et à l'emploi) et la durabilité des ressources physiques et naturelles.

14. Dans le but d'intensifier les impacts, les ressources disponibles seront concentrées sur un plus petit nombre de domaines touchant le développement humain durable et des efforts délibérés seront accomplis en vue d'établir des couplages conceptuels et opérationnels non seulement entre les programmes appuyés par le PNUD mais aussi avec les programmes mondiaux et régionaux du PNUD et d'autres partenaires pour le développement. En outre, les programmes appuyés par le PNUD seront conçus pour servir de programmes-cadres que le gouvernement pourra employer pour la mobilisation de ressources auprès des autres partenaires pour le développement.

15. Toutes les interventions appuyées par le PNUD présenteront une dimension hommes-femmes, la priorité étant accordée à l'intégration de considérations d'ordre sexospécifique aux stratégies de transformation. Elles tiendront compte des inégalités hommes-femmes existantes et s'y révéleront sensibles, le but étant de renforcer le rôle joué par les femmes dans le processus de développement du pays. Les femmes seront ciblées tant comme bénéficiaires que comme partenaires, tandis que l'« action palliative » (*affirmative action*) trouvera une expression concrète avec l'affectation de ressources de base du PNUD aux éléments programmatiques qui visent à la promotion de la femme, avec 20 % du total des montants-cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB).

16. Le gouvernement continuera de compter sur le PNUD pour fournir un appui dans les domaines de la coordination de l'aide et de la mobilisation des ressources. Un ordre de priorité élevé est accordé au rôle central que joue le PNUD dans l'organisation périodique de tables rondes qui constituent l'instance la plus importante pour la mobilisation de l'aide et une plaque tournante pour des consultations informelles au sein de la communauté des donateurs. Le gouvernement donne aussi la priorité au rôle du PNUD pour un renforcement accru de la coopération entre les organismes de développement du système des Nations Unies, en particulier ceux qui forment le Groupe consultatif mixte des politiques; à l'élaboration d'une note de stratégie de pays qui apporte une plus grande cohérence; et à l'intensification de l'impact général des programmes de coopération des organismes de développement du système des Nations Unies.

17. Le gouvernement compte également sur le PNUD pour appuyer le processus permettant de transformer les accords internationaux conclus dans le cadre du système des Nations Unies en politiques et programmes concrets. La priorité sera donnée à la Déclaration et Programme d'action de Copenhague, au Sommet « Planète Terre » de Rio de Janeiro et aux accords internationaux concernant le changement climatique et la montée du niveau de la mer, au Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

18. Trois grands thèmes ont été définis comme domaines de concentration pour le programme de coopération du PNUD. Non seulement ces thèmes correspondent à des défis nationaux critiques en matière de développement humain durable mais encore ils expriment clairement le mandat et les avantages comparatifs du PNUD en tant que partenaire pour le développement. On étudie et on continuera d'étudier attentivement les possibilités d'établir des couplages conceptuels et opérationnels à l'intérieur de ces thèmes et entre ceux-ci. Par exemple, l'appui du PNUD au renforcement des capacités au niveau des atolls et des îles pourrait utilement se concentrer sur les atolls et les îles pour lesquels une aide est prévue au titre du thème 1 (moyens d'existence durables) dans le but d'établir des complémentarités et des impacts mutuellement renforcés. Les activités à appuyer au titre du thème 3 (environnement) sont aussi parfaitement compatibles avec la conservation des biens environnementaux qui sont à la base des moyens d'existence durables.

a) Croissance dans l'équité : moyens d'existence durables

19. Le programme appuyé par le PNUD au titre de ce thème poursuivra un double objectif : promouvoir des moyens d'existence durables et réduire les inégalités de chances et les disparités dans l'accès aux services sociaux; et il sera résolument concentré sur les atolls et les îles.

20. Les nouvelles initiatives programmatiques se fonderont sur l'expérience déjà acquise en matière de développement intégré des atolls. Le projet de développement rural intégré dont l'exécution s'est achevé sur l'atoll de Meemu a mis l'accent sur la création d'emplois productifs grâce à l'exploitation environnementalement saine du potentiel de développement agricole. Un deuxième projet exécuté sur l'atoll de Nilhande, qui a atteint le stade de l'évaluation finale, était axé sur la formation, la création d'emploi et le marchéage. Un troisième projet en cours d'exécution sur l'atoll de Noonu avec un financement du programme régional du PNUD de lutte contre la pauvreté met l'accent sur la promotion d'approches participatives du processus décisionnel local, la démarginalisation de la population de l'île et la mobilisation des ressources locales pour des investissements dans des activités génératrices de revenu et dans l'infrastructure d'appui nécessaire.

21. Des initiatives programmatiques pour de nouveaux projets ciblés des atolls et groupes vulnérables spécifiques sont déjà en cours. En raison des différences considérables qui existent entre les atolls et les îles, ces initiatives tiennent compte des contraintes et des possibilités particulières existant au niveau de chaque île, certaines séries d'interventions étant ciblées

sur des atolls possédant un potentiel manifeste en matière de terres et de développement, ainsi que sur ceux qui sont gravement dépourvus de ressources et dont le potentiel est des plus modiques. Les initiatives viseront à élaborer des approches innovatrices et reproductibles qui contribuent directement à une expansion environnementalement durables de débouchés aboutissant à des emplois productifs, et qui permettent aux populations locales de participer plus effectivement aux processus décisionnels qui influent directement sur leurs moyens d'existence. Les interventions appuyées par le PNUD viseront également à créer des possibilités, en tant que de besoin, pour les investissements du secteur privé au niveau des atolls et des îles et pour la participation des organisations non gouvernementales et des organismes de la société civile, surtout ceux qui se situent au niveau des îles et poursuivent notoirement des objectifs de développement.

22. Un projet concernant l'atoll de Vaavu – dont la population est clairsemée et les ressources médiocres et où, pour la première fois aux Maldives, la responsabilité des projets est décentralisée au niveau du Bureau d'atoll – sera mené selon une double approche. Premièrement, il sera axé sur un meilleur accès aux services essentiels : accès de 90 % de la population à de l'eau de boisson salubre; amélioration marquée des résultats scolaires; et accroissement de la production de la pêche et de l'horticulture ménagère selon des techniques environnementalement durables, d'où une augmentation des revenus. Deuxièmement, le projet réalisera en parallèle une analyse rurale participative visant à mettre au point un programme communautaire, ce qui permettra à la collectivité de définir d'autres activités prioritaires en matière de développement. Sur l'atoll de Laamu, où existe un important potentiel d'aménagement agricole, l'accent sera porté sur la création d'emploi et de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes.

23. Du fait de la carence générale en ressources terriennes, on envisagera d'élaborer un projet visant à analyser le potentiel des ressources marines. On pourrait étudier une éventuelle diversification des activités productives dans le domaine de la substitution des importations (surtout pour les fruits et légumes qui ont d'importants débouchés dans les lieux de villégiature touristique) et dans le but de mettre en valeur le potentiel d'exportation de ressources marines non traditionnelles. Le PNUD pourrait faciliter l'introduction et l'adaptation de technologies permettant de pallier la pénurie de terres arables et d'eau douce, telles que l'agriculture hors terre, ainsi que de techniques d'exploitation spécifiques pour le poisson et autres ressources marines.

24. Impacts prévus. L'aide du PNUD se traduira par une augmentation des revenus et par l'accession à des moyens d'existence plus durables pour les ménages des atolls et des îles visées par le programme. Les impacts comprendront, pour les femmes rurales, une augmentation marquée des possibilités d'emploi productif grâce à l'exploitation durable des ressources marines et terriennes, et un plus large accès à l'enseignement au-delà du primaire, qui leur permettra de réaliser leur potentiel individuel et de contribuer au développement plus poussé de leur famille, des collectivités et du pays. L'évaluation de l'impact du programme sera grandement facilitée par les résultats de l'analyse pauvreté/vulnérabilité, actuellement en cours, qui

serviront à établir un système de contrôle des valeurs de référence sexospécifiques pour la mesure des impacts et interventions visant à promouvoir des moyens d'existence durables dans les collectivités des atolls et des îles.

b) Gouvernance : renforcement des capacités pour la gestion du développement

25. Les initiatives programmatiques relevant de ce thème viseront à contribuer au renforcement des capacités et à la mise en valeur des ressources humaines nécessaire pour une gestion efficiente et effective des processus nationaux de transformation économique et sociale.

26. Le renforcement des capacités à l'échelon national consistera notamment à renforcer encore un système intégré de supervision et de rapports ainsi qu'un système harmonisé de planification et de budget auprès du Ministère du plan, des ressources humaines et de l'environnement et du Ministère des finances et du Trésor, ainsi que plusieurs autres organismes techniques chargés de tâches relevant du développement humain durable. Le renforcement des capacités dans ces domaines est considéré non seulement comme un moyen d'améliorer l'efficacité des processus du plan et du budget mais aussi comme une action conforme à l'évolution progressive du rôle du gouvernement qui, de « fournisseur » devient « facilitateur » du développement, ce qui exige une capacité accrue de superviser les tendances et processus d'ensemble du développement.

27. La mise en valeur des ressources humaines en tant que priorité nationale profitera aussi de l'appui que le PNUD et d'autres donateurs fournissent en vue de renforcer les établissements essentiels dans le domaine de la formation et d'actualiser l'enseignement secondaire en fonction des besoins des élèves et du pays. Dans certains cas précis, l'aide fournie par le PNUD en vue d'adapter et d'exploiter des systèmes d'information assistés par ordinateur en formant du personnel national exercera un effet multiplicateur allant au-delà de l'établissement bénéficiaire et produira ou garantira des ressources économiques essentielles à l'appui de l'objectif de croissance dans l'équité.

28. Le renforcement des capacités au niveau des atolls et des îles facilitera l'établissement de cellules de développement auprès des Bureaux d'atoll, lesquelles auront mandat de travailler avec les groupes communautaires en vue de définir les besoins prioritaires, de mobiliser des compétences et les ressources qui existent au sein des collectivités locales, à l'appui de projets d'auto-assistance, et d'améliorer la coordination entre les programmes et projets des organismes officiels. Le renforcement des compétences du personnel du Ministère de l'administration des atolls jettera les bases d'une mise en oeuvre décentralisée des activités de développement économique et social et facilitera le renforcement des capacités des comités d'aménagement des îles et des comités de femmes en matière de planification et de gestion. L'accent sera porté sur l'élaboration d'approches participatives et innovatrices.

29. Impacts prévus. La coopération du PNUD se traduira par des capacités nettement améliorées à l'échelon national en matière d'orientation, de gestion et de supervision du processus de développement, ainsi que par une répartition des ressources répondant mieux aux priorités nationales en matière de



développement. Au niveau des atolls, les institutions insulaires, notamment les institutions de femmes, seront renforcées afin de leur permettre de contribuer au développement social et économique des collectivités insulaires, tandis que des stratégies seront élaborées et testées en vue de démarginaliser les collectivités insulaires en leur permettant de participer plus largement et effectivement aux mécanismes décisionnels.

c) Environnement : sauvegarder la base du développement durable

30. Sous ce thème, l'objectif principal consistera à : renforcer les capacités nationales afin d'élaborer un cadre institutionnel et des politiques qui assurent la pleine participation des secteurs public et privé à la protection et à la régénération de l'environnement; mettre au point des outils de gestion et de supervision à cet effet; et, en permettant aux Maldives de s'acquitter de leurs obligations aux termes des accords et traités internationaux, renforcer la position du pays dans les instances internationales tant comme exemple d'un développement durable réussi que comme victime potentielle du changement climatique.

31. Les Maldives étant menacées par un éventuel relèvement du niveau des mers, un ordre de priorité élevé sera donné au renforcement des capacités afin de permettre au gouvernement d'établir les rapports qui lui incombent aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. En particulier, une assistance sera fournie pour l'établissement d'un inventaire des gaz à effet de serre et d'une analyse de vulnérabilité, avec des objectifs tirés de la Convention-cadre quant à l'inventaire des gaz et de leurs puits, des options en matière de mitigation et d'adaptation, d'un plan national de mise en oeuvre et de la première Communication nationale. L'aspect vulnérabilité de l'analyse établira les bases des interventions appuyées par le PNUD dans le but de renforcer les capacités nationales en matière de gestion intégrée du littoral. L'accent sera nécessairement porté sur la formation appropriée, le renforcement des institutions et un appui éventuel aux efforts que déploie le gouvernement en vue d'introduire un système d'information géographique qui permettrait notamment aux organismes officiels de contrôler l'érosion du littoral et la montée du niveau de la mer. L'appui du PNUD aux activités concernant le changement climatique comprendra également une aide pour la mise au point de systèmes de prévision météorologique.

32. La priorité sera également donnée à un appui concernant la Convention sur la diversité biologique. Le PNUD coopérera à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour le maintien de la diversité biologique, conformément aux articles 6 et 8 de la Convention. Compte tenu de la vulnérabilité particulière des écosystèmes insulaires, le maintien de la diversité biologique est d'une importance vitale si l'on veut sauvegarder les bases des moyens d'existence futurs des populations des atolls et des îles. À cet égard, on assurera activement la complémentarité de la coopération du PNUD sur les aspects stratégiques avec l'appui prévu des donateurs, par exemple pour la création de zones protégées. La sensibilisation aux questions et programmes concernant l'environnement viendra étayer cet effort, comme en témoignent notamment les contributions fournies par le programme régional du PNUD, qui apportent actuellement un appui concret à l'« Initiative du million d'arbres ».

33. Impacts prévus. Le programme appuyé par le PNUD contribuera à permettre au gouvernement de s'acquitter de ses obligations aux termes des dispositions d'accords internationaux qui présentent une importance vitale non seulement pour le développement humain durable mais aussi pour la survie du pays.

Il contribuera directement au développement des institutions et des ressources humaines nécessaires pour formuler et mettre en oeuvre des stratégies et programmes dans certains domaines hautement prioritaires comme la gestion intégrée des zones littorales et le maintien de la diversité biologique qui, aux Maldives, sont inséparablement liés à la promotion de moyens d'existence durables et à la réduction de la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles.

#### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

34. Exécution nationale. Des progrès considérables ont été enregistrés avec la modalité de l'exécution nationale. Le gouvernement a pleinement fait sienne cette modalité, conscient qu'elle constitue un moyen de renforcer encore ses propres capacités d'exécution, de supervision et d'évaluation; ces dernières années, près de la moitié des la coopération du PNUD concernait des projets mis en oeuvre selon cette modalité. Elle a donné des résultats favorables du point de vue tant de la qualité des projets que des délais de réalisation et elle sera activement promue pendant la durée du présent cadre de coopération, L'expérience a cependant révélé qu'à l'avenir il faudra porter une plus grande attention à l'analyse des capacités en matière d'exécution, de supervision et d'évaluation dont font preuve les agents d'exécution qui connaissent encore peu cette modalité. L'analyse a également souligné la nécessité de former les responsables locaux au sein des ministères techniques – qui sont les principaux agents d'exécution – aux procédures et arrangements propres à la modalité de l'exécution nationale.

35. Modalités de l'aide. L'aide fournie par les Volontaires des Nations Unies (VNU) s'est révélée très précieuse aux Maldives et le nombre de volontaires a augmenté. Les VNU continueront d'être pressentis en priorité pour la prestation de services d'experts de courte durée, dans la mesure où des candidats qualifiés sont disponibles dans les délais voulus, tandis que l'on poursuivra la mobilisation de ressources autres que les ressources de base pour les autres VNU. On étudiera les diverses façons dont les Maldives peuvent tirer parti de la modalité de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), surtout pour permettre au pays de mettre ses résultats d'expérience en commun avec les petits États insulaires en développement du Pacifique Sud, ainsi que des possibilités de formation, notamment celles qui sont déjà partiellement financées par des arrangements de CTPD.

36. Supervision et examen du programme. Quatre instruments principaux seront employés à des fins de supervision et examen du programme. Premièrement, le bureau local du PNUD mettra au point un cadre mobile à trois ans pour la planification des ressources, lequel servira à superviser l'emploi des ressources de base et l'état d'avancement de la mobilisation des autres ressources. Deuxièmement, on utilisera les points de repère tirés de l'analyse pauvreté/vulnérabilité, actuellement en cours, ainsi que d'autres indicateurs de réalisation, pour faciliter un contrôle régulier des progrès réalisés. Troisièmement, un examen triennal approfondi sera entrepris afin de faire le

point sur l'expérience en matière d'exécution. Enfin, le bureau local du PNUD recourra largement au Comité d'évaluation des programmes locaux, dont la composition a été considérablement élargie, pour l'examen du programme et des projets.

37. Mobilisation des ressources. Il s'agit d'un domaine particulièrement important où le PNUD a fait ses preuves ces dernières années. En 1996, un montant de ressources diverses de 3,5 millions de dollars, autres que des ressources de base du PNUD, a ainsi été mobilisé pour la période couverte par le présent cadre de coopération, soit une somme supérieure aux disponibilités des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB). Le PNUD s'efforcera encore d'améliorer ce palmarès pendant la période du présent cadre de coopération.

38. Les ressources des MCARB 1 et 2 s'élèveront à 2,1 millions de dollars, soit 700 000 dollars pour chacune des trois années du cadre de coopération. Toutefois, le PNUD se fixera l'objectif ambitieux de mobiliser 6 millions de dollars pendant la durée du cadre de coopération sous forme de ressources autres que ses ressources de base, essentiellement sous forme de participations aux coûts de la part du gouvernement et de tierces parties, et de fonds disponibles pour la promotion du développement durable. La réalisation de cet objectif portera le montant total des ressources disponibles à plus de 8,1 millions de dollars. Ainsi, les ressources du programme pendant la période du présent cadre de coopération seront près de trois fois plus élevées que le montant disponible au titre des ressources de base.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LES MALDIVES (1997-1999)

(Milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
<b>RESSOURCES DE BASE DU PNUD</b>		
Montant estimatif du report de CIP	467	
MCARB 1.1.1	1 250	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Toute relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources
AEEPP/AST	200	
Total partiel	1 917 <sup>a</sup>	
<b>AUTRES RESSOURCES DU PNUD</b>		
Participation aux coûts du gouvernement	2 700	
Fonds pour le développement durable FEM	1 013	
Participation aux coûts de tierces parties	1 500	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds		
Total partiel	5 213	
<b>TOTAL</b>	<b>7 130<sup>a</sup></b>	

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

*Abréviations* : AEEP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

-----